

MAIRIE DE CHAUSSENANS
Procès-verbal du conseil municipal du 26/03/2025

Sont présents : Laurent MASSON ; Catherine GAUBERT ; Valentin TRESY ; Sonia FAGOT ; Roger BRUN (départ à 18h52); Pierre MIDOL ; Isabelle LELIARD

Excusé : Dominique MONNIER (donne procuration à Catherine GAUBERT)
Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

Ouverture de la séance à 18h40

I. Procès-verbal du conseil municipal du 30/01/2025

Le maire demande si des remarques existent quant au Procès-verbal du précédent conseil municipal. Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 30/01/2025 est signé par le maire, Laurent MASSON, et la secrétaire de séance, Isabelle LELIARD.

II. Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Proposition d'augmenter le tarif de location de la salle des fêtes pour couvrir les frais en cas de levée supplémentaire du bac gris. Il s'agit d'un bac de 240 litres dont l'abonnement comprend 18 vidages (coût de 207.65€). Les coûts supplémentaires qui pourraient être supportés :

- De 19 à 26 inclus : 10.50€ la levée
- A partir de la 27^{ème} levée incluse : 18€ la levée

	TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
Habitant – ½ journée	10€	15€
Habitant – 1 jour	30€	40€
Habitant – week-end	50€	60€
Habitant – chauffage/jour	10€	10€
Extérieur – ½ journée	30€	35€
Extérieur – 1 jour	50€	60€
Extérieur – week-end	90€	100€
Extérieur – chauffage/jour	10€	10€

Vote validant les nouveaux tarifs présentés ci-dessus : 8 pour

III. Demande de subvention de l'association « en passant par Chausсенans »

L'association a un rapport financier positif mais elle sollicite une subvention de 400€ afin d'avoir un confort supplémentaire pour offrir des manifestations accessibles à tous.

Départ de Roger BRUN à 18h52

Vote validant la demande de subvention présentée ci-dessus :

- 1 abstention
- 6 pour

IV. Vote des taxes

Proposition de maintenir le même barème qu'en 2024 :

- Taxe foncière bâti : 40.29 - produits attendus : 32 111€
- Taxe foncière non bâti : 32.32 - produits attendus : 8 080€
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 6.3 - produits attendus : 592€

Soit un total de 40 783€. A cela s'ajoute les allocations compensatrices de l'Etat de 832€.

Prévisionnel total au titre de la fiscalité directe locale 2025 : 41 615€

Vote validant le barème présenté ci-dessus : 7 pour

Présentation des comptes administratifs 2024 et des budgets primitifs 2025

Commune et Service de l'eau

Le Maire quitte la salle et Catherine première adjointe fait voter l'approbation des comptes administratifs.

V. Comptes administratifs 2024

COMMUNE	
Section fonctionnement	Section investissement
Recettes : 110 744.22€	Recettes : 32 664.02€
Dépenses : 79 710.09€	Dépenses : 37 461.99€
Résultats de clôture : 31 034.13€	Résultats de clôture : -4 797.97€
Excédent antérieur : 99 406.02€	Déficit antérieur : -26 798.27€
Résultat cumulé : 130 440.15€	Résultat cumulé : -31 596.24€
Résultat toutes sections : + 98 843.91€	

Vote pour la section fonctionnement : 6 pour

Vote pour la section investissement : 6 pour

Vote pour le résultat toutes sections : 6 pour

SERVICE DE L'EAU	
Section exploitation	Section investissement
Recettes : 20 635.58€	Recettes : 5 863.46€
Dépenses : 17 351.55€	Dépenses : 5 192.60€
Résultats de clôture : 3 284.03€	Résultats de clôture : 670.86€
Excédent antérieur : 9 523.01€	Excédent antérieur : 13 507.07€
Résultat cumulé : 12 807.04€	Résultat cumulé : 14 177.93€
Résultat toutes sections : +26 984.97€	

Vote pour la section exploitation : 6 pour

Vote pour la section investissement : 6 pour

Vote pour le résultat toutes sections : 6 pour

Retour de Laurent Masson dans la salle

VI. Affectation du résultat

Commune :

- L'exercice du budget communal a généré :
 - un excédent de fonctionnement de 31 034.13€
 - un déficit d'investissement de 4 797.97€
 - soit un résultat d'exploitation de +26 236.16€
 - soit un excédent global au 31/12/2024 : +98 843.91€

- propositions :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002 : 98 843.91€
 - affectation au compte 1068 afin d'apurer le déficit antérieur : 31 596.24€

Vote validant les deux propositions présentées ci-dessus : 7 pour

Eau :

- l'exercice du budget de l'eau a généré :
 - un déficit de fonctionnement de 3 284.03€
 - un excédent d'investissement de 670.86€
 - soit un résultat d'exploitation de 3 954.89€

- propositions :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002 : 12 807.04€
 - affectation à l'excédent reporté d'investissement au compte 001 : 14 177.93€

Vote validant les deux propositions présentées ci-dessus : 7 pour

VII. Comptes de gestion 2024

L'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024 ainsi que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur ACCARY, receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil prend acte de l'analyse du budget par le receveur.

Vote : 7 pour

VIII. Rapport du service de l'eau 2024

Production et consommation de 09/2023 à 09/2024 :

9 728 m3 (dont 9 107 m3 facturés aux usagers) dont :

- 6 202 m3 en production propre (soit 63.75%)
- 3526 m3 en achat d'eau au syndicat du Centre –Est (soit 36.25%)

Cette différence de 621 m3 entre la production d'eau et la consommation des usagers peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Un décalage de quelques jours entre les relevés effectués au château d'eau et ceux réalisés chez les usagers
- Une absence du relevé du compteur de la mairie
- Des fuites sur les réseaux

Finance :

Les recettes, d'un montant total de 20 635.58€ couvrent les achats d'eau, le salaire du fontainier et les menus travaux d'entretien.

Suite à une erreur de Véolia, la commune a été facturée directement pour l'abonnement alors que celui-ci aurait dû passer par le syndicat du Centre Est. Un remboursement de 1 130€ a été effectué de la part de Véolia mais celui-ci n'a pas été reversé au Centre Est sur l'exercice 2024. En 2025, la commune règlera donc l'abonnement de 2024 et celui de 2025.

Le montant total des dépenses s'élève à 17 351.55€. La commune dégage un excédent de fonctionnement de 3 284.03€ ramené à 2 154.03€ en déduisant la somme de 1 130€ due au titre de l'abonnement 2024.

Il est important de noter que ce bénéficiaire reste encore faible que la commune envisage la réalisation d'importants travaux.

Le résultat d'exploitation cumulé au 31/12/2024 est de 12 807.04€.

Concernant la section investissement, les dépenses s'établissent à 5 192.60€ et les recettes à 5 863.46€. Le résultat à la clôture affiche un excédent de 670.86€. Le résultat cumulé de la section d'investissement est de 14 177.93€

Les travaux réalisés en 2024 :

- Changement du ballon surpresseur au château d'eau
- Changement de deux compteurs d'eau

Sanitaire :

L'ensemble des analyses réalisées sur l'exercice sont conformes. L'ARS conclut à la bonne qualité de la distribution sur la commune.

Vote pour valider le rapport du service de l'eau 2024 : 7 pour

IX. Vote des budgets primitifs 2025

SECTION EAU					
Dépenses			Recettes		
	Réalisé En 2024	Budgétisé En 2025		Réalisé En 2024	Budgétisé En 2025
Totaux Fonctionnement	17 351.55	34 656	Totaux Fonctionnement	20 635.58	34 656
Totaux investissement	5 192.60	25 877	Totaux investissement	5 863.46	25 877

Vote : 7 pour

COMMUNE – section fonctionnement dépenses		
Nature de l'opération	Réalisé En 2024	Budgétisé En 2025
CHAPITRE 011	41 465.87	62 400
CHAPITRE 012	12 012.11	13 830
CHAPITRE 014	4 496.00	7 700
CHAPITRE 65	19 197.85	24 850
CHAPITRE 66	118.26	0
CHAPITRE 67	180.00	8 100
CHAPITRE 68	0.00	100

Vote : 7 pour

COMMUNE – section fonctionnement recettes		
Nature de l'opération	Réalisé En 2024	Budgétisé En 2025
CHAPITRE 70	31 104.64	48 020
CHAPITRE 73	8 643.40	1 800
CHAPITRE 74	24 364.23	21 800
CHAPITRE 75	5 793.95	5 500
CHAPITRE 78	0	100
CHAPITRE 731 impôts locaux	40 218	40 000

Vote : 7 pour

COMMUNE – section investissement					
Dépenses			Recettes		
	Réalisé En 2024	Budgétisé En 2025		Réalisé En 2024	Budgétisé En 2025
TOTAUX	37 461.99	130 679	TOTAUX	32 664.02	130 679

Vote : 7 pour

X. Adhésion à GEOJURA avec le SIDEC

GéoJura permet à une collectivité adhérente de consulter et imprimer par le traceur du SIDEC les données cadastrales et d'intégrer les données de son territoire (document d'urbanisme, réseaux secs, réseaux humides).

GéoJura est aussi la collecte et l'exploitation de données générales

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 6 ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement.

Le coût de l'adhésion à GéoJura est de 240€/an.

Vote pour l'adhésion à GéoJura : 7 pour

XI. Points divers

Chapelle :

Devis de Vincent GOUNON pour des travaux en hauteur pour la face Sud de la chapelle : réfection des joints. Le coût est de 1 560€ TTC pour 40 m². Il y a possibilité d'utiliser le solde du fonds de concours CCAPS d'un montant de 597.64€.

Eau :

- Suite aux relevés de compteur, deux compteurs ont été changés.
- Retour sur la rencontre avec le cabinet André pour le projet de travaux des réseaux d'eau et au niveau du château d'eau (dont le réservoir). Total des travaux : 139 000€ + maîtrise d'œuvre 13 350€ soit un total de 152 350 TTC.

Mare :

Elle est bien située sur le territoire communal.

Mise à jour du classement des voiries pour les dotations

Finalisation de la base d'adressage, achats de panneaux

SPANC :

le contrôle de la fosse septique de la mairie est prévu le 31/03/2025 après-midi

Fleurissement du village :

Sonia FAGOT s'en occupe

Travaux sur le réseau d'eau suite à la réfection de la voirie autour de la mairie :

il faut définir l'emplacement des compteurs. Laurent MASSON et Valentin TRESY s'en occupent.

Clôture de la séance à 20h42

